

Structuration de l'accompagnement vers le haut niveau



Le document suivant est une piste de réflexion qui peut servir de guide pour la structuration de la formation des joueurs et leur accompagnement vers le haut niveau

Sommaire :

1 Présentation d'un projet de structuration du parcours de Haut Niveaup3
2 Coordination du parcours : le collège national du Haut niveaup4
3 Structuration de l'accompagnement vers le haut niveaup5
3.1 Premier niveau d'accompagnement (apprentissage des fondamentaux) : le label « école française de hockey subaquatique »p5
3.2 Second niveau d'accompagnement (renforcement de la pratique compétitive) : les stages techniques régionauxp5
3.3 Troisième niveau d'accompagnement (accès au sport de haut niveau) : les Centres d'entraînement et de formation régionauxp6
4 Structuration du Sport de haut niveau : les pôles Francep8
4.1 Améliorer le fonctionnement administratifp8
4.2 Améliorer la détectionp8
4.3 Resserrer les effectifsp8
4.4 Arbitragep9
4.5 Améliorer le suivi médicalp9
5 Les actions à mettre en œuvre :p10
Modélisation de la structuration du PES en hockey subaquatiquep11

1 Présentation d'un projet de structuration du parcours de Haut Niveau

L'émergence d'un talent quel qu'il soit n'est pas fortuite et les performances réalisées lors de compétitions sportives internationales résultent d'une préparation longue et très élaborée.

Le travail de préparation d'entraînement, d'évaluation et de détection des sportifs de haut niveau nécessite une organisation rigoureuse et programmée. Elle doit considérer tout nouveau joueur comme un joueur international en puissance dès sa première inscription, et tenir compte de ses besoins jusqu'à l'aboutissement de sa carrière internationale, tout en considérant son insertion professionnelle.

Aujourd'hui, la participation de quelques joueurs à des stages équipes de France est un enjeu majeur dans le processus de formation du joueur de club qui évolue à haut niveau. L'objectif de la Commission nationale de hockey subaquatique (CNHS) doit être la mise en place des meilleures conditions possibles pour permettre à tous les joueurs d'atteindre leur meilleur niveau possible.

Le sport de haut niveau est défini au niveau ministériel par un corpus de textes législatifs et réglementaires. Même si notre discipline et son fonctionnement n'ont pas (encore) obtenu cette reconnaissance de l'Etat, il appartient à la CNHS de définir les contours d'un modèle de PARCOURS d'EXCELLENCE SPORTIF (PES) propre au hockey subaquatique. Il doit être construit autour de trois secteurs clés comme le prévoit la réglementation en vigueur :

- la préparation sportive
- la formation scolaire, universitaire ou professionnelle,
- le suivi personnalisé.

Elaborer notre parcours de l'excellence sportive, c'est imaginer le réseau de "structures" qui offrent aux sportifs les meilleures conditions d'accueil et d'épanouissement. L'objectif de ce document est donc de proposer un modèle d'organisation pour former des joueurs efficaces, capables de mobiliser de manière optimale leurs ressources pour exprimer leur meilleur hockey.

L'organisation actuelle de notre discipline fait notamment apparaître :

- l'absence d'un collège dédié à l'ensemble du parcours de formation vers le haut niveau des joueurs.
- une grande variété de pratique d'entraînement dans les clubs dont l'harmonisation est assurée par la formation initiale de ses encadrants (pas de formation continue des encadrants).
- une carence de structures intermédiaire entre le club et les équipes de France ce qui retarde la formation, limitant l'efficacité l'épanouissement des joueurs ;

En s'inspirant de la réglementation en vigueur, nous recommandons un parcours de l'excellence sportive en 4 niveaux :

- niveau 1 : familiarisation avec l'activité, accompagnement des jeunes sportifs (apprentissage des fondamentaux)
- niveau 2 : accompagnement des sportifs à fort potentiel (accès à la pratique compétitive)
- niveau 3 : accompagnement des sportifs espoirs (accès au sport de haut niveau)
- niveau 4 : accompagnement des sportifs de haut niveau (sport de haut niveau)

Au regard de ce constat, nous proposons le modèle suivant :

- la création d'un collège qui coordonne l'ensemble du parcours et mène une réflexion sur les axes de formation à privilégier pour chaque catégorie.
- un label national pour accompagner les clubs dans l'encadrement des plus jeunes
- la systématisation de stages techniques régionaux ciblant une catégorie d'âge pour apprendre la compétition
- des Centres d'entraînement et de formation régionaux pour permettre la formation du jeune joueur de haut niveau
- La rénovation de nos équipes de France en un Pôle France pour en optimiser le fonctionnement

2 Coordination du parcours : le collège national du Haut niveau

La création d'un collège national du Haut Niveau (CNHN) a pour but de définir, de mettre en œuvre et de s'assurer de la cohérence du processus de formation des joueurs dès leur première inscription et jusqu'au plus haut niveau : c'est le *Parcours d'Excellence Sportive*. Il s'intéresse donc à la formation de l'ensemble des joueurs. Au regard du modèle que nous proposons et développons ci-dessous, il s'articule en 2 sous-collèges ou groupes de travail :

- Le groupe « Labels » qui s'attardent sur les 3 premiers niveaux du PES (définition et mise en œuvre). Il sera composé des référents régionaux (minimum MEF1) de chaque CRHS pour permettre notamment l'instruction des demandes (voir les procédures dans *dossiers de demande de label*).
- Le Groupe « Equipes de France », qui existe déjà plus ou moins. Il est composé des entraîneurs des équipes de France et coordonné par le Manager Général des équipes de France.

Pour un fonctionnement optimum, nous préconisons 2 réunions annuelles minimum avec différents temps de travail (par thématique, regroupé en sous-collège ou plénière).

3 Structuration de l'accompagnement vers le haut niveau

3.1 Premier niveau d'accompagnement (apprentissage des fondamentaux¹) : le label « école française de hockey subaquatique »

Toute association pratiquant le hockey subaquatique se doit d'accueillir des jeunes dans ses licenciés, gage de son avenir. A l'objectif de quantité lié à l'animation de la séance notamment, doit être associé un objectif de qualité.

Ainsi, une deuxième démarche permet à toute association d'obtenir le label « Ecole Française de hockey subaquatique », gage de cette excellence, reconnue par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins et sa Commission Nationale de Hockey Subaquatique. Ce label est établi pour mettre en avant les valeurs, l'organisation et le fonctionnement préconisés pour atteindre ces objectifs de qualité d'accueil et de formation définis par le CNHN.

Ce label s'adresse aux catégories **poussins, benjamins et minimes et cadets** ; ces catégories d'âges étant identifiées comme la porte d'entrée privilégiée dans le processus d'apprentissage des activités physiques et sportives et tout particulièrement pour les sports collectifs. Cette période d'exploration doit s'attacher à fidéliser le joueur débrouillé dans l'optique d'accéder aux structures de niveau supérieur du PES. L'encadrant doit ainsi proposer un certain nombre d'éléments techniques et tactiques qui permettront le développement du potentiel sportif du plus grand nombre. *La CNHS pourra en définir le contenu par l'édition d'un plan de formation.*

Demander la labellisation est une démarche volontaire que fait un club en vue d'obtenir cette reconnaissance et de bénéficier des mesures qui y seront liées. Ces mesures sont donc également un moyen d'accompagnement pour la mise en place d'un encadrement de qualité.

Exemple :

- *Courrier du président de la CNHS à la Ville*
- *Réduction du cout d'inscription aux compétitions*
- *Réduction pour l'achat ou diffusion d'outils d'aide à l'entraînement déjà existant ou à créer (CD rom, valise pédagogiques, livret individuel, cahier de l'entraîneur, etc)*
- *Supports de communication*

Pour cela, le club candidat complète le **dossier demande de labellisation** téléchargeable sur le site de la CNHS et l'adresse au CNHN au format numérique, accompagné de tous les renseignements et justificatifs nécessaires. Il est attribué pour une durée de 4 ans (détail de la procédure dans le dossier de demande).

La structuration du label permettrait :

- d'encourager et valoriser le travail de formation technique faite par nos éducateurs,
- de stimuler et mettre à jour régulièrement les compétences de nos cadres,
- d'apporter des garanties de sérieux aux parents et aux collectivités.

3.2 Second niveau d'accompagnement (renforcement de la pratique compétitive) : les stages techniques régionaux

Ces stages mis en place par les CRHS, s'adressent aux catégories **cadets et juniors**. Ils constituent une étape essentielle pour faciliter l'accès à une pratique de haut niveau. Ces stages peuvent ne pas être un élément de nouveauté dans certaines régions. En intégrant cette étape dans ce parcours de formation, il s'agit surtout

¹ Dont l'initiation à la pratique compétitive

d'harmoniser les pratiques tant sur le fond que sur la forme. La CNHS en définit les contours dans l'édition du [cahier des charges des stages techniques régionaux](#).

Un rapide bilan de la situation nous amène au constat suivant. Les stages Equipe de France sont des moments privilégiés de formation : technique, tactique, mais aussi plus généralement les fondamentaux d'une pratique de compétition.

Par ailleurs, le fonctionnement de ces stages facilitera le travail de formation et de détection pour les niveaux supérieurs du PES. De même, le championnat de France des régions pourrait servir à la détection en ciblant ces catégories.

3.3 Troisième niveau d'accompagnement (accès au sport de haut niveau) : les Centres d'entraînement et de formation régionaux

Dans notre modèle d'accompagnement de nos sportifs espoirs et sportifs de haut niveau, les Centres d'entraînement et de formation régionaux (CEFR) constituent les structures d'entraînement pour l'accès au sport de haut niveau. C'est un label décerné à des structures volontaires (clubs ou associations dédiées) de s'inscrire dans une démarche qualité liée à la détection et la formation de jeunes athlètes de haut niveau en devenir (**catégories U19 et U23**) de la région.

Un rapide bilan de la situation des athlètes nous amène aux constats suivants :

- Dans son objectif de développement et de reconnaissance comme discipline de haut niveau, il manque le niveau 3 du PES, intermédiaire entre le club (pratique compétitive) et les stages Equipes de France (haut niveau) ;
- L'élite régionale est insuffisamment identifiée ;
- Il manque des moyens matériels (notamment au niveau des créneaux piscine) mais surtout humains pour se structurer et se développer correctement ;
- Il n'y a pas (ou peu) de mutualisation des moyens entre les clubs, et entre les différentes disciplines de la fédération.

La structuration d'un CEFR permettrait avant tout des apports organisationnels :

- Une unité de lieu d'entraînement ;
- Des entraînements complémentaires à ceux mis en place dans les clubs ;
- Un suivi médical pour les athlètes conforme à la réglementation en vigueur du Sport de Haut niveau ;
- Un suivi scolaire avec aménagements horaires pour permettre aux stagiaires de réaliser leur double projet (sportif et socioprofessionnel)
- Le renforcement des liens entre les clubs d'une même région.

Ces apports sont bien entendu également liés à l'entraînement :

- La mise en œuvre d'entraînements quotidiens ;
- Le développement des potentiels régionaux ;
- L'animation de la dynamique régionale par l'organisation de regroupements / stages.

Le CEFR est un moyen, pour l'ensemble des clubs d'une région, d'offrir la possibilité à leurs compétiteurs d'arriver à leur meilleur niveau sportif sans pour autant sacrifier leur formation et/ou insertion professionnel. Le lieu d'implantation est primordial pour permettre de répondre à la mise en œuvre du PES au niveau régional, en correspondance avec le [cahier des charges du CEFR](#).

Enfin, l'existence d'une structure régionale tournée vers le haut niveau permettrait aux clubs de se focaliser sur leur développement et le recrutement de nouveaux adhérents d'une part, et libèrerait les stages France de ces temps d'apprentissages au profit de la préparation du collectif d'autre part.

Demander la labellisation est une démarche volontaire que fait un club ou une structure dédiée en vue d'obtenir cette reconnaissance et de bénéficier des mesures qui y seront liées. Ces mesures sont donc également un moyen d'accompagnement pour la mise en place d'un encadrement de qualité.

Exemple :

- *Courrier du président de la CNHS à la Ville*
- *Réductions pour l'achat ou diffusion d'outils d'aide à l'entraînement déjà existant ou à créer (CD rom, valise pédagogiques, livret individuel, cahier de l'entraîneur, etc)*
- *Supports de communication*
- *Participation au financement de poste d'entraîneur*

Pour cela, le club candidat complète le [dossier demande de labellisation](#) téléchargeable sur le site de la CNHS et l'adresse au CNHN au format numérique, accompagné de tous les renseignements et justificatifs nécessaires. Il est attribué pour une durée de 4 ans (détail de la procédure dans le dossier de demande).

4 Structuration du Sport de haut niveau : les pôles France

L'évolution du niveau 4 en « pôles France » ne se limite pas seulement à une adaptation au langage ministériel du haut niveau. Avec la création du 3^{ème} niveau du PES notamment, il devrait s'offrir à notre discipline la possibilité d'améliorer le rendement de nos stages équipes de France actuels. En effet, les joueurs qui seront passé dans les CEFR auront bénéficié d'une solide formation pour assurer le développement de leurs qualités physiques, techniques et tactiques de joueur. Le pôle France aurait donc davantage de temps pour travailler à la constitution du collectif et à l'optimisation de la tactique.

4.1 Améliorer le fonctionnement administratif

4.1.1 Convention Fédération / Joueur

La première étape est de contractualisation entre la fédération et le sportifs pour formaliser les engagements réciproque afin de :

- Permettre la compétitivité de l'Equipe de France
- Préserver la santé des joueurs,
- Développer leur double formation,
- Valoriser les sportifs de haut niveau
- Valoriser les résultats des équipes de France
- S'acquitter des demandes d'autorisations (pour les mineurs, droit à l'image).

4.1.2 Convention Fédération / Gestionnaire de piscine

La réservation des piscines pour les stages équipe de France constitue aujourd'hui une lourde charge de travail pour l'encadrement. Une contractualisation pluriannuelle avec les gestionnaire des établissements aquatiques permettrait de s'alléger considérablement l'importance du volume horaire de ce poste de travail.

Par ailleurs, la constitution d'un annuaire des piscines susceptibles d'accueillir stages et/ou compétition au niveau nationale permettrait d'optimiser nos démarches et en réduirait les couts.

4.2 Améliorer la détection

La mise en place d'outils dévolus au suivi des joueurs tout au long de leur formation permettrait d'améliorer la formation des joueurs et donc la détection. En effet, en s'appuyant sur le plan de formation de la CNHS, la création d'une base de données des joueurs de haut niveau permettant d'identifier et d'analyser leur parcours sur des critères tout à fait objectifs. Cet outil permettrait également d'uniformiser les critères d'évaluation d'un groupe à l'autre et de donner plus de cohérence, de pertinence et de transparence aux sélections effectuées en équipe national. Ce suivi faciliterait également la mise en place de nouveaux encadrements.

4.3 Resserrer les effectifs

La création du niveau 3 (CEFR) permettra d'alléger les effectifs des pôles France pour assurer la qualité plutôt que de quantité. Cela permettra notamment :

- Privilégier le perfectionnement individuel par un suivi sportif individuel plus précis entre les stages ;
- Développer l'efficacité des stages (augmentation du temps actif, augmentation du nombre de retour individuel, etc)

Nous recommandons de travailler avec un effectif d'environ 16 joueurs maximum par pôle. Nous recommandons également de faire appel à des partenaires d'entraînement le cas échéant.

4.4 Importance de l'arbitrage

Nous préconisons de fonctionner de façon systématique avec un arbitre ayant eu une expérience internationale de l'arbitrage ou parcours d'un AN2 voulant devenir AN3.

4.5 Améliorer le suivi médical

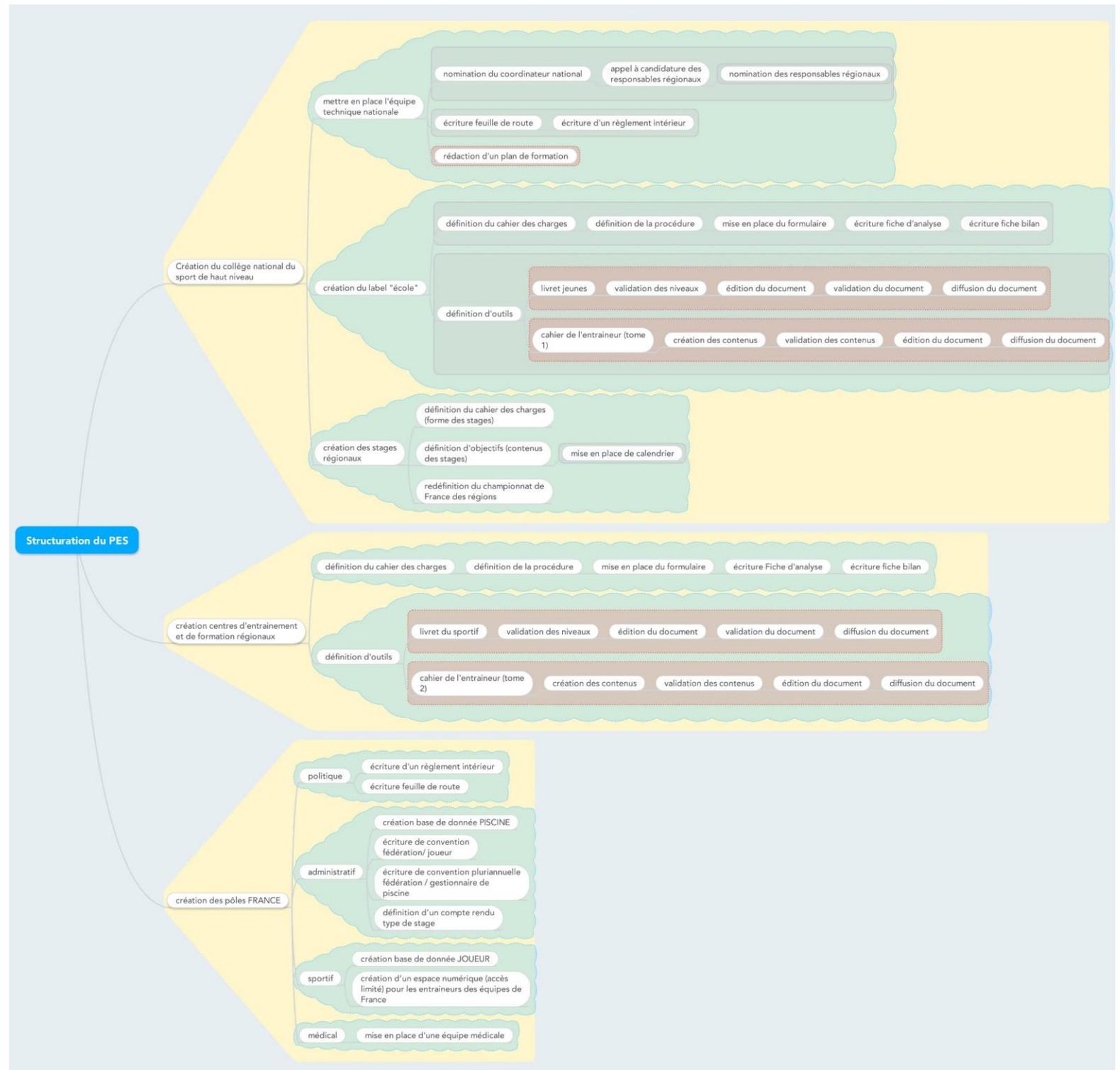
Faire du sport de haut-niveau, c'est solliciter le corps. En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, il est du devoir d'une fédération sportive d'accompagner ses athlètes médicalement. Tout sportif de haut-niveau doit avoir un accès, dans les conditions et limites réglementaires à un suivi médical de qualité.

A cet effet, nous préconisons la création d'une équipe médical bien identifiée qui puisse assurer le suivi et de l'accompagnement de l'athlète dans sa quête du haut niveau (mise en place d'un carnet individuel de suivi, réunions d'information sur le dopage, la diététique, etc). Cela doit être une de nos priorités.

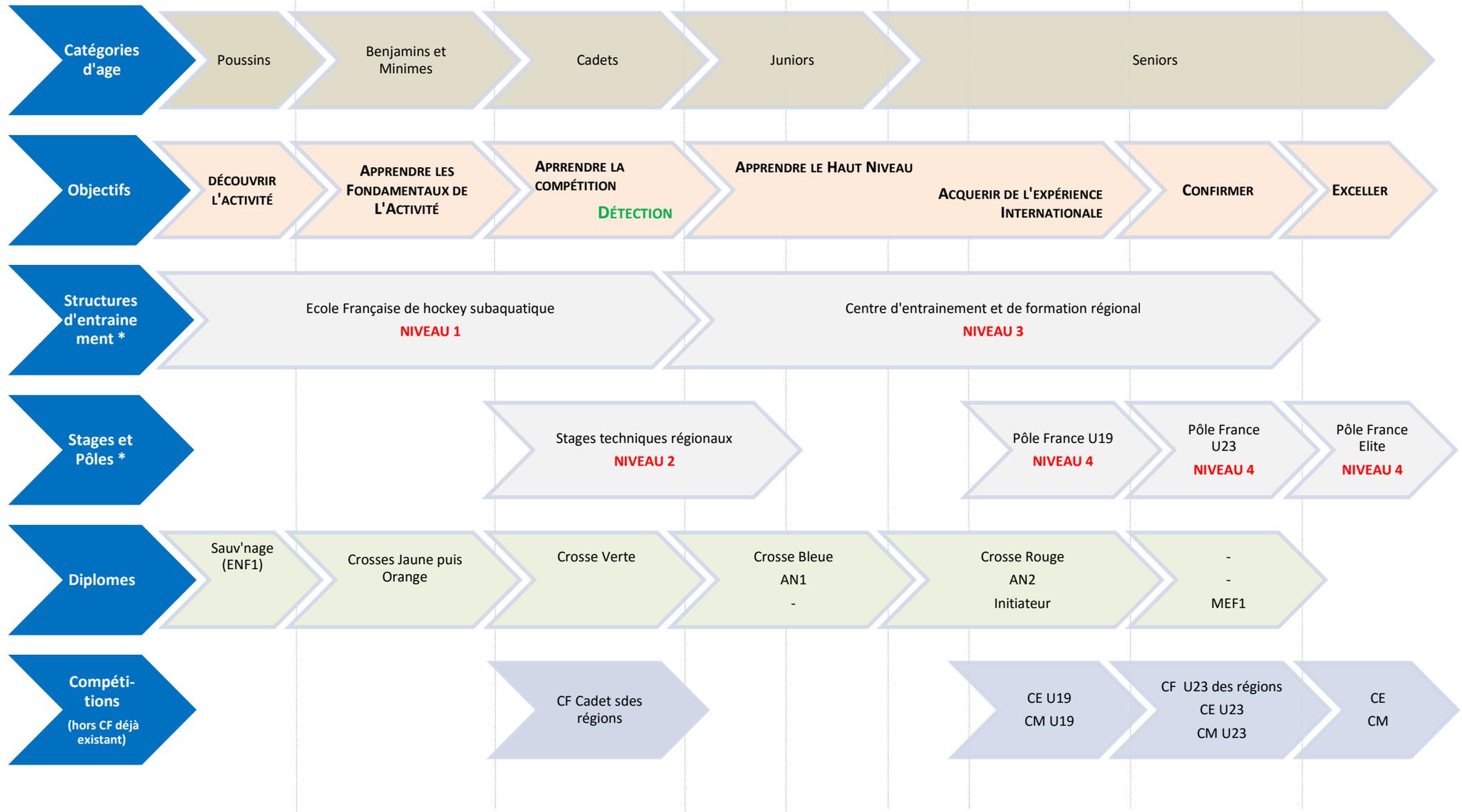
4.6 Favoriser les échanges d'expérience

Aujourd'hui, il n'y a pas d'espace dédié pour les entraîneurs pour échanger sur leurs pratiques et/ou leur connaissance. La création de cette espace pourrait faciliter l'enrichissement de nos encadrants et donc de leurs compétences.

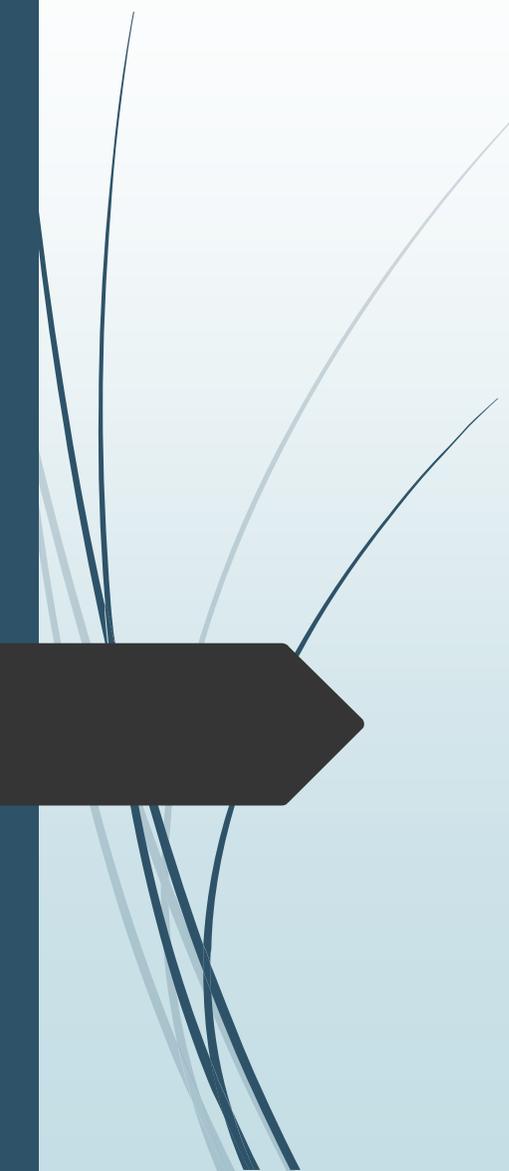
5 Les actions à mettre en œuvre :



Modélisation de la structuration du PES en hockey subaquatique :



*Sous la tutelle du Collège National du Haut niveau



Structuration de l'accompagnement vers le haut niveau

Benjamin MAYEN

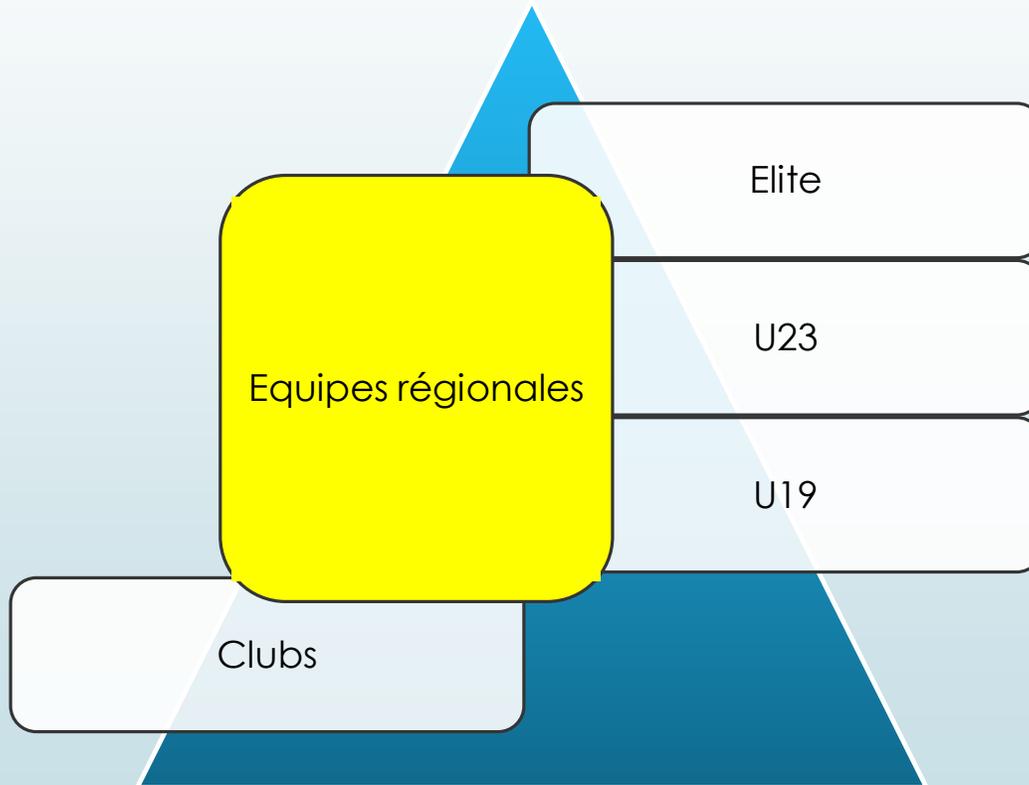
Octobre 2015



L'origine de la réflexion

- Le (les) refus de la reconnaissance du statut « Sport de Haut niveau » par le ministère,
- Mon **expérience de joueur**
 - de cadet à senior
 - du club aux équipes de France Junior puis Elite
- Mon **expérience d'encadrant**
 - Club
 - BPL
 - U19m
 - Elite F
- Mon **expérience professionnelle** :
 - parcours de formation (licence Education motricité, Master Management, BPJEPS AAN),
 - Divers expériences dans le monde sportif (Comité régional olympique et sportif de Bretagne et Service sport du Conseil régional de Bretagne)
- Tout système est perfectible.

Présentation de la structuration actuelle





Constat



- ▶ Pas de structures intermédiaires entre le club et les équipes de France
 - ▶ Des stages Equipe de France pour former des joueurs de haut niveau
 - ▶ Une formation tardive
- ▶ Une grande variété de pratique d'entraînement dans les clubs
 - ▶ harmonisation assurée par la formation initiale de ses encadrants

Proposition d'une nouvelle structuration



Premier niveau d'accompagnement : Le label « école française de hockey subaquatique »

APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

► Pour qui ?

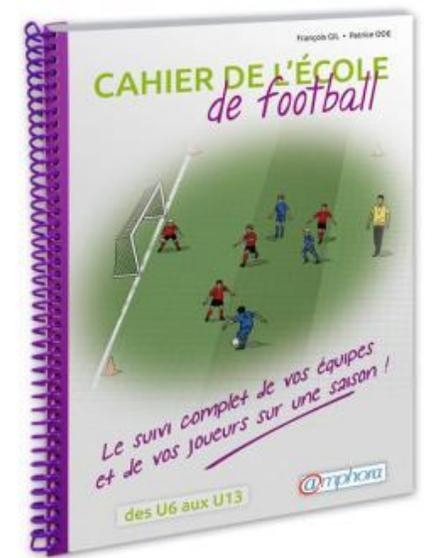
- Poussins, Benjamins et Minimes et Cadets

► Pourquoi ?

- Encourager l'accueil des jeunes et le travail de formation
- Accompagner les encadrants et leur permettre de mettre à jour leurs compétences
- Apporter des garanties de sérieux aux parents et aux collectivités
- **Découvrir l'activité et apprendre ses fondamentaux**

► Comment ? (exemple)

- Réduction pour l'achat ou diffusion d'outils d'aide à l'entraînement déjà existant ou à créer (CD rom, valise pédagogiques, livret individuel, cahier de l'entraîneur, etc)
- Réduction du cout d'inscription aux compétitions
- Courrier type du président de la CNHS à la Ville
- Supports de communication



Second niveau d'accompagnement : Les stages techniques régionaux

ACCES A LA PRATIQUE COMPETITIVE

► Pour qui ?

- Cadets et Juniors

► Pourquoi ?

- Encourager et orienter le travail de formation de ces catégories au niveau régional
- Assurer les premières détections
- Apprendre la compétition
- Apprendre à s'entraîner (préparation à l'augmentation de la charge de travail)

► Comment ? (exemple)

- Définition d'un calendrier national de stages thématiques
- Rénovation du championnat de France des régions



Troisième niveau d'accompagnement : Les centres d'entraînement et de formation régionaux

ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

► Pour qui ?

- U19 et U23

► Pourquoi ?

- Développer et valoriser les potentiels régionaux ;
- Animer de la dynamique régionale par l'organisation de regroupements / stages
- [Apprendre le haut niveau et le quotidien du SHN](#)

► Comment ? (exemple)

- Unité du lieu d'entraînement et mise en œuvre d'entraînements quotidiens en complément de ceux mis en place dans les clubs ;
- Suivi médical pour les athlètes conforme à la réglementation en vigueur du Sport de Haut niveau ;
- Suivi scolaire avec aménagements horaires pour permettre aux stagiaires de réaliser leur double projet (sportif et socioprofessionnel)



Quatrième niveau d'accompagnement : Les pôles France

ACCES AU HAUT NIVEAU

► Pour qui ?

- U19, U23 et Elite

► Pourquoi ?

- Développer et valoriser les potentiels nationaux ;
- Acquérir de l'expérience internationale, confirmer puis exceller

► Comment ? (exemple)

- En améliorant le fonctionnement administratif
- L'amélioration de la détection au niveau précédent permet de resserrer les effectifs
- En automatisant le travail avec arbitres ;
- En automatisant le suivi médical pour les athlètes conforme à la réglementation en vigueur du Sport de Haut niveau ;
- En favorisant les échanges entre les différents encadrants

Coordination du parcours avec la création du collège national du haut niveau

